

DIAGNOSTIC DU PATRIMOINE BÂTI MARITIME

à des fins d'intégration dans le PLU de la commune de Saint-Philibert

Introduction

La sélection présentée est issue de l'inventaire du patrimoine bâti maritime réalisé par le Parc naturel régional du Golfe du Morbihan en 2017¹. L'opération d'inventaire a recensé l'ensemble des édifices, édicules et aménagements issues d'activités humaines liées au territoire maritime et situés sur le Domaine Public Maritime, le trait de côte et ses abords.

Cet inventaire concerne plusieurs typologies de bâti classées dans les catégories thématiques suivantes² :

1. Patrimoine bâti ostréicole (terre-plein, atelier, etc.)
2. Signalisation, surveillance des côtes et du trafic maritime (phare, feu d'alignement, etc.)
3. Défense militaire des côtes (fort, poste d'observation, blockhaus, etc.)
4. Liaisons maritimes et passages (cale, gué, etc.)
5. Vie des populations littorales (fontaine, chapelle, etc.)
6. Moulin à marée

Dans le cadre de cette opération d'inventaire, l'habitat balnéaire ainsi que l'habitat des populations littorales sont exclus. Ces typologies de bâti peuvent néanmoins présenter un intérêt patrimonial.

En parallèle, un guide méthodologique sur la préservation, l'entretien, la restauration, la réhabilitation et la valorisation du patrimoine bâti maritime est en cours d'élaboration. Ce guide méthodologique est destiné aux porteurs de projet afin de les accompagner dans leurs projets de gestion et de valorisation.

¹ En partenariat avec le Service régional de l'Inventaire, la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement et la Direction Régionale des Affaires Culturelles. L'inventaire a été exhaustif. L'ensemble des données du recensement est consultable sur le site Internet de la Région Bretagne « Kartenn » : <http://kartenn.region-bretagne.fr/patrimoine/>.

² Dans le cadre de cette opération, des dossiers d'étude ont été réalisés sur certaines de ces thématiques. Ils sont consultables sur le site de la Région Bretagne : <http://inventaire-patrimoine.region-bretagne.fr/>.

Éléments du diagnostic :

- Données numériques (fichier au format shape)
- Carte des bâtis d'intérêt
- Tableau récapitulatif
- Fiches de recensement des bâtis d'intérêt

Critères de sélection des éléments bâtis d'intérêt

L'intérêt du bâti a été défini au regard des critères suivants :

- **rareté** : élément bâti peu répandu à l'échelle du territoire du Parc naturel régional ou du territoire communal du fait de son usage, de son architecture.
- **historique** : élément représentatif d'une période historique, d'un événement ou d'une activité.
- **paysager** :
 - le bâti fait partie d'un ensemble paysager cohérent (unité du bâti ou d'un ensemble de bâti à travers l'organisation, le volume, les matériaux)
 - intégration paysagère du bâti : matériaux, volume et implantation du bâti, respect de la topographie et du paysage
 - le bâti ou l'ensemble de bâti est constitutif d'un paysage maritime spécifique et identitaire du Parc naturel régional du Golfe du Morbihan
 - le bâti a, de par sa fonction ou son usage, un lien fort avec le paysage maritime (ex : un phare est un élément représentatif d'un paysage maritime)
 - il existe une covisibilité du bâti de rive à rive de la commune ou des communes voisines ou depuis la mer. Le bâti joue un rôle de barrière visuelle à l'urbanisme rétro-littoral (urbanisme sans caractère).
- **architectural** :
 - élément présentant une technique de construction spécifique
 - bâti construit avec des matériaux nobles
 - élément représentatif d'une époque ou d'un style architectural
- **écologique** : élément bâti présentant un intérêt pour la conservation d'une espèce faunistique, floristique ou d'un milieu.
- **culturel** : élément relevant du vécu ou de l'usage et présentant un intérêt dans l'affectif collectif local, un intérêt de mémoire.

Le patrimoine bâti maritime de la commune de Saint-Philibert

La commune de Saint-Philibert présente une façade littorale importante et une diversité de patrimoine bâti maritime. La covisibilité est importante entre les deux rives de la rivière de Crac'h et entre les rives Ouest de Locmariaquer et Est de Saint-Philibert.

1. Le patrimoine bâti ostréicole

L'activité ostréicole tient une place importante sur ce territoire. Le patrimoine bâti lié à cette activité marque fortement le paysage littoral de la commune.

Le patrimoine bâti ostréicole embrasse plusieurs éléments : terre-plein, cale, rampe ou escalier d'accès à l'estran, bassin, atelier de travail, lieu de stockage, habitation du garde ou du concessionnaire ostréicole. L'association de ces différents éléments bâtis, en totalité ou pour partie, forme le "chantier ostréicole". Adapté aux particularités du territoire et aux usages, le chantier ostréicole se traduit par des formes et une organisation plurielle. Celles-ci ont évolué au cours du temps en parallèle de l'évolution de l'activité, des types de culture, etc. Il n'existe pas une seule typologie de chantier ostréicole. Ce dernier résulte d'une combinaison de bâtis qui répond aux besoins du concessionnaire pour le développement de son activité ostréicole (captage, élevage, affinage, commercialisation).

1.1. LE TERRE-PLEIN

Tiré figurant sur la carte

Les terre-pleins sont présents sur une très grande partie du linéaire côtier de la commune.

Le terre-plein est construit à l'origine en pierre sèche. Il présente très souvent un accès à l'estran (cale ou escalier).

Intérêts :

- architectural : technique de construction en pierre sèche.
- paysager : succession de terre-pleins en pierre sèche qui souligne et rythme le littoral. Cette succession de terre-pleins a construit un paysage spécifique et identitaire du territoire littoral du Parc naturel régional du Golfe du Morbihan.
- culturel : le terre-plein permet, en de nombreux endroits, l'accès des populations au littoral et à l'estran.
- lutte contre l'érosion côtière – protection du trait de côte.

Enjeu paysager fort :

Présence de nombreux terre-pleins sur le trait de côte de la commune de Saint-Philibert.

La vigilance est de mise quant à l'entretien de ces terre-pleins (matériaux et techniques de construction utilisés qui ne respectent pas ceux des aménagements d'origine).

État de conservation :

Les terre-pleins en pierre de la commune présentent des états de conservation divers. Quatre états de conservation ont été mis en évidence :

- bon état de conservation

Le terre-plein est d'origine ou a été restauré. Il présente un mur de soutènement en pierre sèche.

- dégradé

Le terre-plein en pierre sèche présente des parties dégradées (éboulement d'une partie du mur).

- remanié

Le terre-plein a été remanié en partie ou en totalité. Les modifications ne respectent pas la technique de construction d'origine. Le mur de soutènement du terre-plein a été maçonné avec des joints ou des aplats de ciment/béton, des gravats ont été utilisés comme comblement, etc.

- détruit

Le terre-plein n'existe plus ou présente un état de dégradation irréversible.

Intégration dans le PLU :

Outre l'intérêt architectural, paysager et culturel, le terre-plein est un élément bâti qui peut participer à limiter le recul du trait de côte sur la commune.

Compte tenu de l'importance du linéaire de terre-plein sur la commune et de la non homogénéité des états de conservation, le Parc propose de pastiller l'ensemble du linéaire.

En fonction de l'état de conservation du terre-plein, l'avis et les préconisations d'entretien ou de restauration seront formulés, par la mairie, au cas par cas.



Terre-plein en bon état de conservation ; Kervat



Terre-plein en bon état de conservation ; Kernivilit



Terre-plein dégradé ; Kervat



Terre-plein dégradé ; Kernivilit



Terre-plein remanié ; Quéhan



Terre-plein remanié ; Les Presses



Terre-plein détruit ; Kerlioret



Terre-plein détruit ; Le bourg

1.2. L'ATELIER OSTRÉICOLE

Il n'existe pas une seule typologie d'atelier ostréicole mais une pluralité.

- Atelier en pierre avec couverture en ardoise (volume : petit, moyen, grand)

N° : 1,2,3,4,5,6,7 figurant sur la carte et dans le tableau récapitulatif

Intérêts :

- rareté
- architectural : éléments architecturaux/ornementaux (cheminées, encadrements des ouvertures en pierre de taille, corniches)
- historique : éléments bâtis témoignant des débuts de l'activité ostréicole
- paysager

Etat de conservation : ces bâtis n'ont subi que très peu de modifications



N°3 : Le bourg



N°7 : Men-er-Beleg



N°5 : Le bourg



N°4 : Keramo



N°1 : Kerarno



N°2 : Kerarno



N°6 : Kerarno

- **Atelier en parpaings (enduit blanc) avec couverture en tôle ou ardoise (volume : petit, moyen)**

N° : 8,9,10,11,12,13,14,15 figurant sur la carte et dans le tableau récapitulatif

Intérêts :

- rareté
- historique
- paysager : présence de petits volumes le long du trait de côte qui contrastent avec l'urbanisation littorale dense, aux volumes imposants

Etat de conservation : ces bâtis sont dans des états de conservation divers puisque certains chantiers ostréicoles sont en activité et d'autres n'ont plus d'usage.

Entretien et restauration des bâtis :

Une vigilance est de mise quant aux matériaux utilisés pour la couverture des ateliers ostréicoles. Très souvent, les couvertures sont en matériaux polluants (ex : fibro-ciment).



N°15 : Kervat



N°13 : Kernivilit



N°12 : Les Presses



N°14 : Kernivilit



N°10 : Le bourg



N°11 : Kernivilit



N°9 : Kerlioret



N°8 : Le bourg / Keramo

1.3. MAISON DE GARDE DE PARCS OSTRÉICOLES

N° : 16 figurant sur la carte et dans le tableau récapitulatif

Intérêts :

- rareté
- historique



N°16 : Les Presses

2. Signalisation et surveillance des côtes

2.1. PHARE DE KERNEVEST

N° : 17 figurant sur la carte et dans le tableau récapitulatif

Intérêts :

- historique
- architectural
- paysager



N°17 : Kernevest

2.2. REMISE DU PHARE

N° : 18 figurant sur la carte et dans le tableau récapitulatif

Intérêts :

- culturel
- architectural



N°18 : Kernevest

2.3. FEUX D'ALIGNEMENT

N° : 19, 20 figurant sur la carte et dans le tableau récapitulatif

Intérêts :

- paysager
- culturel



N°19 : Kernevest



N°20 : Les Presses

3. Défense militaire des côtes

3.1. FORT DE KERNEVEST

N° : 21 figurant sur la carte et dans le tableau récapitulatif

Intérêts :

- historique
- architectural
- paysager



N°21 : Kernevest

3.2. POSTE D'OBSERVATION ET VESTIGES D'UNE BATTERIE

N° : 22 figurant sur la carte et dans le tableau récapitulatif

Intérêts :

- historique
- architectural



N°22 : Kernevest



N°22 : Kernevest

3.3. POINT D'APPUI POINTE DE MEN-ER-BELEG (ouvrages du Mur de l'atlantique: blockhaus, tobrouks)

N° : 23 figurant sur la carte et dans le tableau récapitulatif

Intérêts :

- historique
- culturel



N°23 : Men-er-Beleg



N°23 : Men-er-Beleg

4. Liaisons maritimes et passages

4.1. BORNE

N° : 24 figurant sur la carte et dans le tableau récapitulatif

Intérêt :

- culturel



N°24 : Les Presses

4.2. GUÉ

N° : 25 figurant sur la carte et dans le tableau récapitulatif

Intérêt :

- culturel



N°25 : Le bourg ; Kerlioret

4.3. CALE DU BOURG

N° : 26 figurant sur la carte et dans le tableau récapitulatif

Intérêts :

- architectural (cale longue, peu inclinée, technique de mise en œuvre similaire à d'autres cales du Golfe construite à partir de la seconde moitié du XIXe siècle par l'Etat).
- paysager (fait partie d'un ensemble)



N°26 : Le bourg

5. Vie des populations littorales

5.1. FONTAINES (près de la chapelle)

N° : 27, 28 figurant sur la carte et dans le tableau récapitulatif

Intérêts :

- historique
- architectural
- culturel
- paysager



N°27 : Le bourg



N°28 : Le bourg

5.2. CHAPELLE SAINT-PHILIBERT

N° : 29 figurant sur la carte et dans le tableau récapitulatif

Intérêts:

- architectural
- historique
- paysager



N°29 : Le bourg

6. Moulin à marée

6.1. MOULIN A MARÉE DE KERLIORET ET SA DIGUE

N° : 30, 31 figurant sur la carte et dans le tableau récapitulatif

Intérêts :

- architectural
- historique
- paysager



N°30/31 : Kerlioret



N°31 : Kerlioret